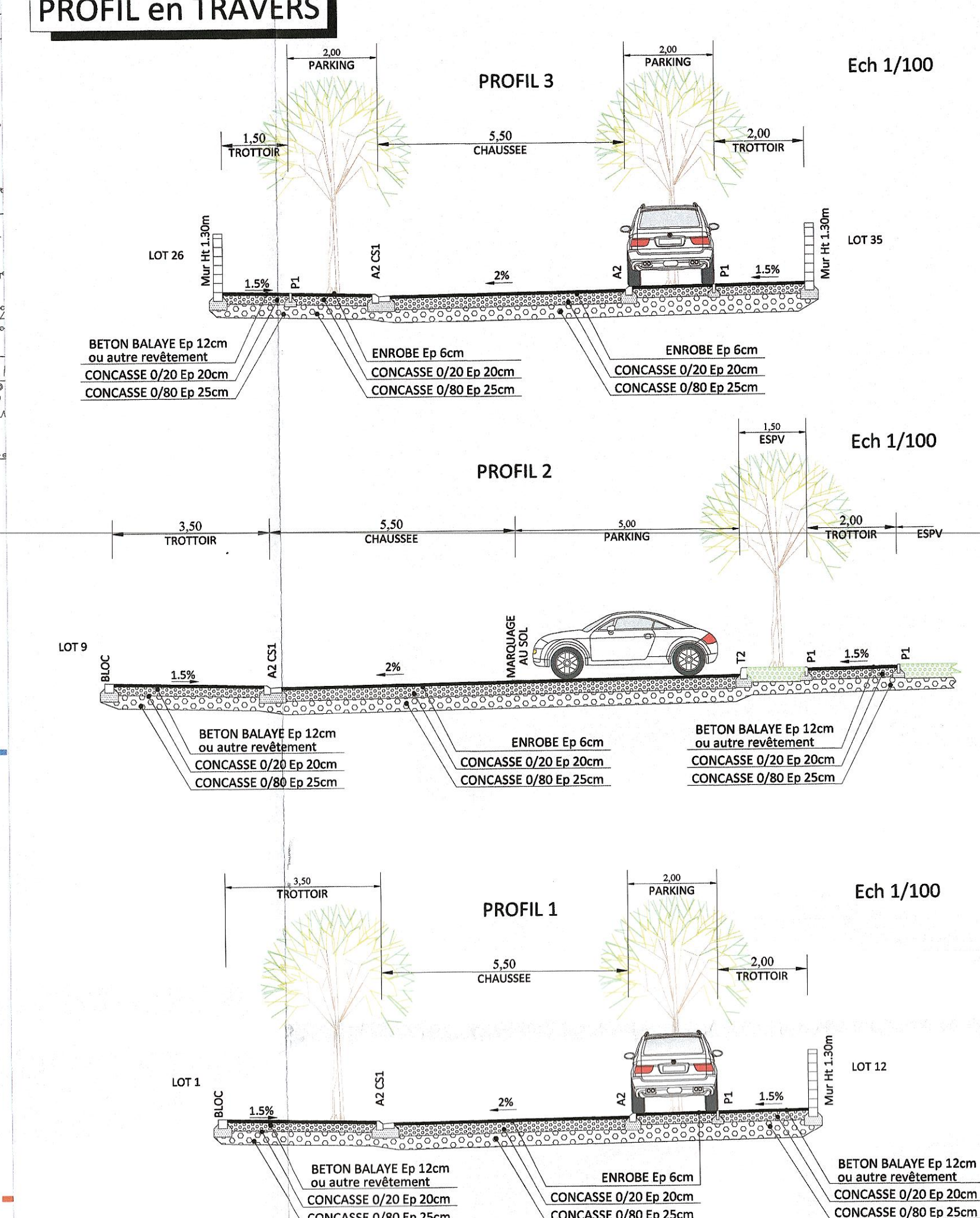
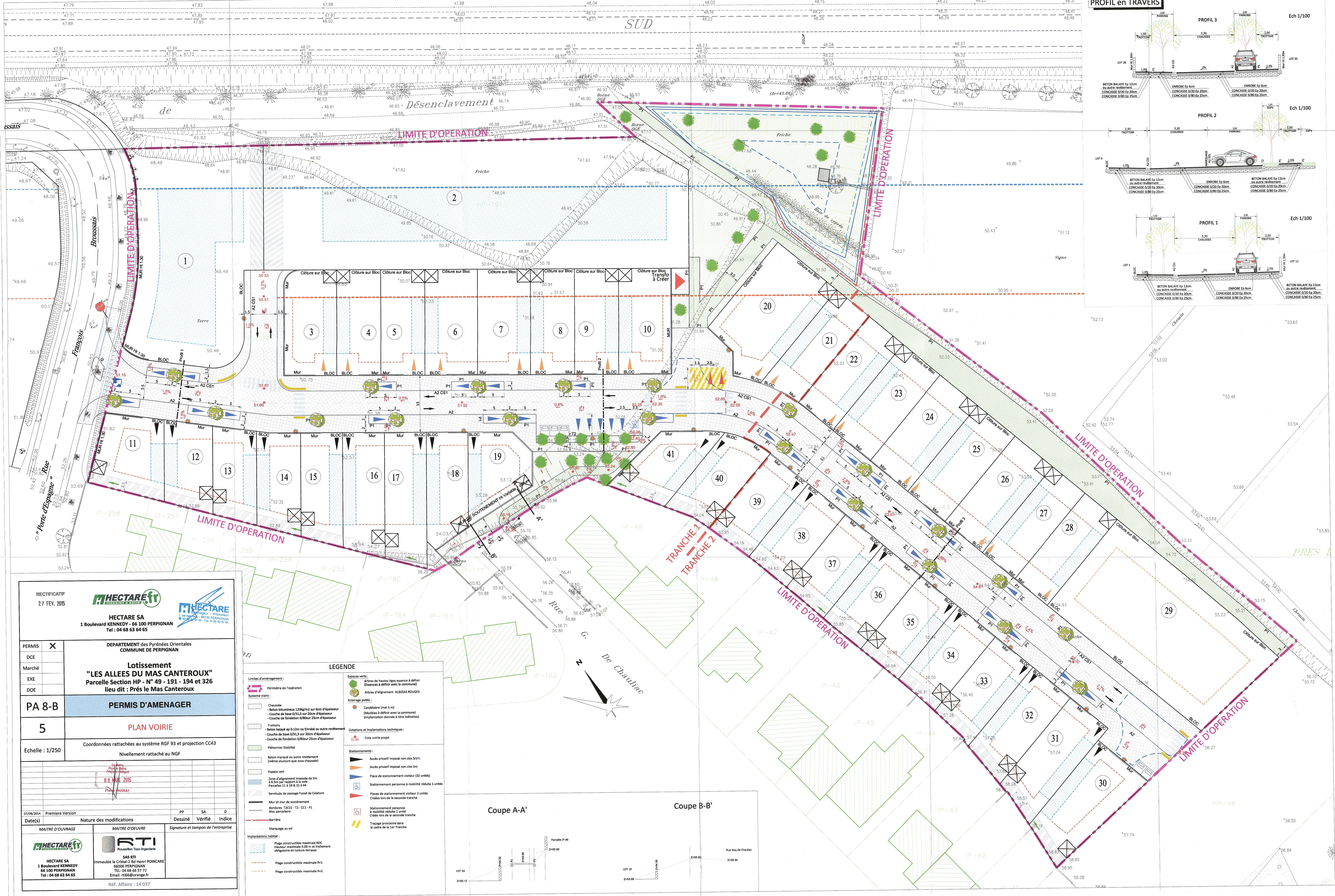




RECTIFICATIF
27 FEV. 2015

HECTARE SA
1 Boulevard KENNEDY - 66 100 PERPIGNAN
Tel : 04 68 63 64 65

1 bd Kennedy - 66100 PERPIGNAN
04 68 63 64 65 - Fax 04 68 63 64 64

PERMIS	X	DEPARTEMENT des Pyrénées Orientales COMMUNE DE PERPIGNAN
DCE		
Marché		
EXE		
DOE		
PA 8-B		PERMIS D'AMENAGER
5		PLAN VOIRIE
Coordonnées rattachées au système RGF 93 et projection CC43 Nivellement rattaché au NGF		
09 MARS 2015 Philippe MARRAT		
07/08/2014	Première Version	PP SA O
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné Vérifié Indice
MAÎTRE D'OUVRAGE		MAÎTRE D'OEUVRE
 HECTARE SA 1 Boulevard KENNEDY 66 100 PERPIGNAN TEL : 04 68 63 64 65		 SAS RTI Immeuble le Cristal-2 Bd Henri POINCARÉ 66000 PERPIGNAN TEL : 04 68 65 57 72 Email: rti66@orange.fr
Réf. Affaire : 14 037		

- LEGENDE
- Limits d'aménagement :

Périmètre de l'opération

Système viarie :

Chaussée
- Béton bitumineux 120kg/m2 sur 6cm d'épaisseur
- Couche de base 0/31,5 sur 20cm d'épaisseur
- Couche de fondation 0/80 sur 25cm d'épaisseur

Trottoirs
- Béton balayé ép 0.12m ou Enrobé ou autre revêtement
- Couche de base 0/31,5 sur 20cm d'épaisseur
- Couche de fondation 0/80 sur 25cm d'épaisseur

Piétonnier Stabilisé

Béton marqué ou autre revêtement
(même structure que sous chaussée)

Espace vert

Zone d'alignement imposée de 5m
à 6,5m par rapport à la voie
Parcelles 11 à 18 & 33 à 44

Servitude de passage Fossé de Cloture

Mur et mur de soutènement

Sondages TICS1 - T2 - CC1 - P1
Bloc parcellaire

Barrière

Marquage au sol

Implantations habitant :

Plage constructible maximale R0C
Hauteur maximale 4.00 m et traitement
obligatoire en toiture terrasse

Plage constructible maximale R+1

Plage constructible maximale R+2
- Espaces verts :

Arbres de hautes tiges essence à définir
(Essences à définir avec la commune)

Arbres d'alignement ALBIZIAS ROUGES

Eclairage public :

Candélabre (mat 5 m)
(Modèles à définir avec la commune)
(Implantation donnée à titre indicatif)

Cote voirie projet
- Cotations et implantations techniques :

Cote voirie projet

Accès privatif imposé non class 30/30

Accès privatif imposé non class 5m

Place de stationnement visiteur (52 unités)

Stationnement personne à mobilité réduite 1 unités

Places de stationnement visiteur 2 unités

Créées lors de la seconde tranche

Stationnement personne à mobilité réduite 1 unités

Créée lors de la seconde tranche

Tirage provisoire dans le cadre de la 1ère tranche

